Parlement européen
2024-2029

Commission des droits des femmes et de l'égalité des genres

2024/2051(INI)

9.4.2025

AVIS

de la commission des droits des femmes et de l'égalité des genres

à l'intention de la commission des budgets

sur un budget à long terme rénové pour l'Union dans un monde en mutation
(2024/2051(INI))

Rapporteure pour avis: Alexandra Geese

PA_NonLeg

AMENDEMENTS

La commission des droits des femmes et de l'égalité des genres présente à la commission des budgets, compétente au fond, ce qui suit:

Amendement 1

Proposition de résolution
Visa 1

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu les articles 311, 312, 323 et 324 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (ci-après le «traité FUE»),	– vu les articles ***8, 208,*** 311, 312, 323 et 324 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (ci-après le «traité FUE»)

Amendement 2

Proposition de résolution
Visa 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les articles 2, 3, 6, 14, 17 et 21 du traité sur l'Union européenne (ci-après le «traité UE»),

Amendement 3

Proposition de résolution
Visa 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les articles 3, 21, 23 et 34 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne sur la non-discrimination, l'égalité et la sécurité sociale,

Amendement 4

Proposition de résolution

Visa 1 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le règlement (UE) 2021/692 du Parlement européen et du Conseil du 28 avril 2021 établissant le programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs» et abrogeant le règlement (UE) nº 1381/2013 du Parlement européen et du Conseil et le règlement (UE) nº 390/2014 du Conseil[1 bis],
	[1 bis] JO L 156 du 5.5.2021, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2021/692/oj.

Amendement 5

Proposition de résolution
Visa 1 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le règlement (UE) 2021/522 du Parlement européen et du Conseil du 24 mars 2021 établissant un programme d'action de l'Union dans le domaine de la santé (programme «L'UE pour la santé») pour la période 2021-2027, et abrogeant le règlement (UE) nº 282/2014[1 bis],
	[1 bis] JO L 107 du 26.3.2021, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2021/522/oj.

Amendement 6

Proposition de résolution
Visa 1 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

	– vu le règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile, migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (règlement portant dispositions communes)[1 bis], et notamment son article 9 relatif aux principes horizontaux et son annexe III relative aux conditions favorisantes horizontales – article 15, paragraphe 1, en particulier le respect des droits fondamentaux et de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne,

[1 bis] JO L 231 du 30.6.2021, p. 159, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2021/1060/oj.

Amendement 7

Proposition de résolution
Visa 1 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le programme de développement durable de l'Organisation des Nations unies à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable (ODD),

Amendement 8

Proposition de résolution

Visa 1 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le consensus européen pour le développement signé le 7 juin 2017, qui fixe le cadre d'une approche commune de la politique de développement qui sera appliqué par les institutions de l'Union et les États membres,

Amendement 9

Proposition de résolution
Visa 1 nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le plan d'action de l'Union européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes (GAP III),

Amendement 10

Proposition de résolution
Visa 1 decies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication de la Commission du 11 décembre 2019 intitulée «Le pacte vert pour l'Europe» (COM(2019)0640),

Amendement 11

Proposition de résolution
Visa 1 undecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 15 janvier 2020 sur le pacte vert pour l'Europe[1 bis],

1 bis JO C 270 du 7.7.2021, p. 2.

Amendement 12

Proposition de résolution
Visa 1 duodecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 16 janvier 2018 sur les femmes, l'égalité des genres et la justice climatique[1 bis],

1 bis JO C 458 du 19.12.2018, p. 34.

Amendement 13

Proposition de résolution
Visa 1 terdecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication de la Commission du 11 février 2025 intitulée «La voie vers le prochain cadre financier pluriannuel» (COM(2025)0046),

Amendement 14

Proposition de résolution
Visa 1 quaterdecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication de la Commission du 7 septembre 2022 sur la stratégie européenne en matière de soins (COM(2022)0440),

Amendement 15

Proposition de résolution
Visa 1 quindecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 5 juillet 2022 vers une action européenne commune en matière de soins[1 bis],
	[1 bis] JO C 47 du 7.2.2023, p. 30.

Amendement 16

Proposition de résolution
Visa 1 sexdecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la stratégie de l'Union en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025,

Amendement 17

Proposition de résolution
Visa 1 septdecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport spécial de la Cour des comptes européenne intitulé «Intégration de la dimension de genre dans le budget de l'UE: il est temps de joindre l'acte à la parole», publié en 2021,

Amendement 18

Proposition de résolution
Visa 1 octodecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le règlement (UE) 2021/692 du Parlement européen et du Conseil

du 28 avril 2021 établissant le programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs» et abrogeant le règlement (UE) nº 1381/2013 du Parlement européen et du Conseil et le règlement (UE) nº 390/2014 du Conseil[1 bis],

[1 bis] JO L 156 du 5.5.2021, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2021/692/oj.

Amendement 19

Proposition de résolution
Visa 15 bis (nouveau):

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication de la Commission du 30 juin 2021 intitulée «Une vision à long terme pour les zones rurales de l'UE – Vers des zones rurales plus fortes, connectées, résilientes et prospères à l'horizon 2040» (COM(2021)0345),

Amendement 20

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que l'égalité entre les hommes et les femmes est une valeur fondamentale de l'Union, consacrée à l'article 2 du traité UE; que l'article 8 du traité FUE dispose que «[p]our toutes ses actions, l'Union cherche à éliminer les inégalités, et à promouvoir l'égalité, entre les hommes et les femmes», établissant ainsi le principe de l'intégration de la dimension de genre, en vertu duquel la

perspective d'égalité entre les hommes et les femmes doit être intégrée dans toutes les politiques et tous les programmes, y compris à tous les niveaux du processus budgétaire; que les budgets ne sont jamais neutres du point de vue du genre et qu'ils doivent donc être établis avec l'objectif clair de lutter contre la discrimination, de s'adresser à tout un chacun et de répondre aux besoins spécifiques de chacun;

Amendement 21

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que l'égalité entre les femmes et les hommes constitue une condition préalable à l'accession des femmes au marché du travail, à des postes de direction et aux sciences et à la recherche, et donc à l'égalité entre les hommes et les femmes, ce qui a un impact sur l'économie des États membres;

Amendement 22

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que, si elles sont correctement ciblées, conformes aux priorités politiques de l'Union et coordonnées avec les dépenses au niveau national, les dépenses effectuées au titre du budget de l'Union contribuent à éviter la fragmentation au sein du marché unique et à accroître l'incidence globale des investissements publics; que les investissement publics sont essentiels pour encourager les investissements privés;	C. considérant que, si elles sont correctement ciblées, conformes aux priorités politiques de l'Union et coordonnées avec les dépenses au niveau national, les dépenses effectuées au titre du budget de l'Union contribuent ***à protéger et à promouvoir les droits fondamentaux, y compris les droits des femmes et l'état de droit, à favoriser la cohésion et l'égalité, ainsi qu'***à éviter la fragmentation au sein du marché unique et à accroître l'incidence globale des investissements publics; que

les investissement publics sont essentiels pour encourager les investissements privés;

Amendement 23

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que les personnes handicapées, et notamment les femmes et les filles handicapées, sont confrontées à des obstacles qui les empêchent d'avoir accès aux droits fondamentaux, à l'éducation, à l'emploi et aux services sociaux; que le cadre financier pluriannuel (CFP) doit garantir un financement adéquat et spécifique pour favoriser leur inclusion totale dans la société et sur le marché du travail;

Amendement 24

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D ter. considérant que la simplification des processus au sein du CFP permettra aux femmes de s'épanouir plus facilement en réduisant les obstacles réglementaires qui les touchent de manière disproportionnée;

Amendement 25

Proposition de résolution
Considérant D quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quater. considérant qu'un contrôle de compétitivité permettrait d'évaluer les problèmes spécifiques rencontrés par les

entreprises, dont les entreprises dirigées par les femmes, pour avoir accès aux ressources, au capital et aux débouchés et de faire en sorte que les nouvelles politiques s'attaquent à ces problèmes et favorisent des conditions où les entreprises dirigées par des femmes pourraient prospérer et s'épanouir;

Amendement 26

Proposition de résolution
Considérant D quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quinquies. considérant que les mises à jour annuelles de la boussole pour la compétitivité, figurant dans le rapport sur le marché unique et la compétitivité, pourraient tout particulièrement mesurer les résultats concrets pour les entreprises dirigées par des femmes; que ces éléments pourraient être utiles à la révision du CFP;

Amendement 27

Proposition de résolution
Considérant D sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D sexies. considérant que le fait de remédier aux pénuries de compétences et d'apporter un soutien ciblé aux femmes afin qu'elles puissent intégrer les secteurs à fort potentiel de croissance, tels que les technologies numériques ou les énergies vertes, et occuper des postes de direction pourrait contribuer à stimuler la croissance économique de l'Europe;

Amendement 28

Proposition de résolution

Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que 99 % des entreprises européennes sont des petites et moyennes entreprises (PME); qu'elles emploient plus de 85 millions de travailleurs, notamment des femmes, et que la grande majorité de ces entreprises sont classées dans la catégorie des microentreprises;

Amendement 29

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) est la seule agence de l'Union à œuvrer en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes; qu'en raison d'un manque de ressources, l'EIGE n'est en mesure de répondre qu'à un quart des demandes d'assistance technique sur l'intégration de la dimension de genre, bien qu'il s'agisse de l'une de ses principales missions, ce qui a eu pour effet de donner la priorité aux institutions de l'Union au détriment des États membres, qui ne reçoivent que peu d'assistance technique, voire aucune;

Amendement 30

Proposition de résolution
Considérant F ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F ter. considérant qu'il est de la plus haute importance d'améliorer les possibilités d'éducation et de moderniser l'enseignement et la formation

professionnels dans les sciences, les technologies, l'ingénierie et les mathématiques (STIM), en prêtant une attention particulière aux jeunes filles et aux femmes, afin de combler les écarts actuels entre les hommes et les femmes au sein de la main-d'œuvre active dans les domaines STIM et de mieux faire connaître les possibilités et les risques relatifs aux nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle;

Amendement 31

Proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	G bis. considérant que, d'après les estimations de l'EIGE, l'amélioration de l'égalité entre les hommes et les femmes permettrait d'augmenter le produit intérieur brut (PIB) par habitant de l'Union de 6,1 % pour le faire passer à 9,6 %, soit un montant situé entre 1 950 milliards et 3 150 milliards d'EUR d'ici 2050[1 bis];
	1 bis https://eige.europa.eu/newsroom/economic-benefits-gender-equality.

Amendement 32

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. considérant que la compétitivité devrait faire partie intégrante de la révision du CFP afin qu'elle soit intégrée au budget de l'Union de façon à renforcer la compétitivité des femmes européennes tout en favorisant une croissance

économique durable et forte;

Amendement 33

Proposition de résolution
Considérant H ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H ter. considérant que le Parlement a demandé à maintes reprises que des fonds suffisants soient affectés au volet «Daphné» de l'EIGE, au volet du programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs» (CERV) consacré à l'égalité et aux droits, aux organisations de la société civile dans le cadre du programme IVCDCI, au programme «L'UE pour la santé» et au volet relatif à l'innovation sociale du Fonds social européen plus (FSE+); qu'il a également demandé à de nombreuses reprises que la dimension de genre soit intégrée aux principaux fonds européens tels qu'Horizon Europe, la politique agricole commune, le Fonds de cohésion et NextGenerationEU;

Amendement 34

Proposition de résolution
Considérant H quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H quater. considérant que l'intégration de la préparation aux crises devrait faire partie intégrante de la révision du CFP afin que les femmes vivent dans une Union européenne préparée à affronter les crises;

Amendement 35

Proposition de résolution
Considérant H quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H quinquies. considérant que l'EIGE est tenu de s'acquitter de ses nouvelles missions de suivi de la mise en œuvre des nouveaux textes législatifs et des nouvelles stratégies récemment adoptés, tels que la directive sur l'équilibre entre les hommes et les femmes dans les conseils des entreprises, la directive sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, la directive sur la transparence des rémunérations, la directive relative aux normes applicables aux organismes pour l'égalité de traitement, la directive concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents et des aidants, la stratégie européenne en matière de soins, les objectifs de Barcelone et la stratégie de l'Union en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes pour l'après 2025; que l'accord interinstitutionnel du 16 décembre 2020 entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière, ainsi que sur de nouvelles ressources propres, comportant une feuille de route en vue de la mise en place de nouvelles ressources propres[1 bis] (AII), prévoit l'affectation de ressources aux agences lorsqu'une proposition législative leur confie de nouvelles missions;
	[1 bis] JO L 433I du 22.10.2020, p. 28, ELI: http://data.europa.eu/eli/agree_interinstit/2020/1222/oj.

Amendement 36

Proposition de résolution

Considérant H sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H sexies. considérant que les femmes jouent un rôle essentiel dans l'utilisation efficace des ressources et les pratiques économiques durables; que l'augmentation des coûts des produits de base due à la rareté des ressources ne fait qu'aggraver les inégalités socio-économiques;

Amendement 37

Proposition de résolution
Considérant H septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H septies. considérant qu'un État-providence qui fonctionne bien et des services publics accessibles, notamment en matière de transports, de soins de santé et de garde d'enfants, sont essentiels pour l'avancement professionnel et la mobilité des femmes; que le manque de services publics augmente la double charge des soins non rémunérés, ce qui limite la participation des femmes au marché du travail et affecte l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée;

Amendement 38

Proposition de résolution
Considérant H octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H octies. considérant qu'il convient d'accorder la priorité aux initiatives qui donnent aux femmes les moyens d'occuper des postes de direction, en mettant l'accent sur une plus grande participation des femmes aux processus décisionnels, et notamment, mais pas

exclusivement, pour les femmes dans le monde des affaires et dans les secteurs des STIM;

Amendement 39

Proposition de résolution
Considérant H nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H nonies. considérant que les femmes seules, en particulier les femmes âgées, sont les plus exposées au risque de pauvreté; que les écarts en matière de retraite et les disparités dans la progression des carrières entre les hommes et les femmes contribuent à augmenter la vulnérabilité des femmes face à l'insécurité financière au cours de la vieillesse; que les politiques de l'Union doivent apporter une réponse aux dimensions de la pauvreté et de l'exclusion sociale liées aux inégalités entre les hommes et les femmes dans la programmation budgétaire à long terme;

Amendement 40

Proposition de résolution
Considérant H decies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H decies. considérant que, selon le programme des Nations unies pour le développement, seuls 0,01 % de l'ensemble des financements mondiaux soutiennent des projets qui traitent à la fois du changement climatique et des droits des femmes[1 bis];
	1 bis https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-8-2017-0403_FR.html.

Amendement 41

Proposition de résolution
Considérant H undecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H undecies. considérant que le dépassement des limites planétaires, notamment en ce qui concerne le climat, la biodiversité, l'eau et les nouvelles entités, a des effets négatifs de plus en plus graves sur l'économie et les budgets nationaux et européens, ce qui a des répercussions directes et indirectes négatives sur les femmes, à la fois comme phénomène en tant que tel et en raison des contraintes budgétaires;

Amendement 42

Proposition de résolution
Considérant H duodecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H duodecies. considérant que la santé des femmes et des jeunes filles est particulièrement menacée par la pollution et le changement climatique en raison des différences d'exposition, de statut socio-économique, de vulnérabilité et d'accès aux soins entre les hommes et les femmes; que la déclaration de la septième conférence ministérielle sur l'environnement et la santé, signée par les ministres de l'environnement et de la santé de l'Union à Budapest en juillet 2023, engage à intensifier les actions visant à renforcer la protection de la santé face au changement climatique, à la perte de biodiversité et à la pollution;

Amendement 43

Proposition de résolution
Considérant H terdecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H terdecies. considérant que le huitième programme d'action pour l'environnement fixe un cadre juridiquement contraignant pour que, d'ici à 2050, l'environnement naturel de l'Union soit restauré, résilient et convenablement protégé et que toute la pollution soit ramenée à des niveaux qui ne sont plus considérés comme nocifs pour la santé et les écosystèmes naturels; que la réduction et la prévention de la pollution seront bénéfiques pour la santé des femmes et des jeunes filles étant donné que leur santé est particulièrement exposée en raison des différences d'exposition, de statut socio-économique, de vulnérabilité et d'accès aux soins de santé;

Amendement 44

Proposition de résolution
Considérant H quaterdecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H quaterdecies. considérant que la toute première évaluation européenne des risques climatiques confirme que le changement climatique, la pollution et la perte de biodiversité constituent des risques graves et de plus en plus importants pour la santé en Europe, le stress thermique et les incendies de forêt figurant parmi les menaces les plus urgentes, qui touchent de manière disproportionnée les femmes, les jeunes filles et d'autres populations vulnérables en raison des différences d'exposition, de statut socio-économique, de vulnérabilité et d'accès aux soins de santé; que pour la vague de chaleur de l'été 2023 en Europe, la mortalité due à la chaleur a été de 55 % plus élevée chez les femmes;

Amendement 45

Proposition de résolution
Considérant H quindecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H quindecies. considérant que les problèmes rencontrés par notre architecture de sécurité commune sont devenus plus complexes ces dernières années; que la défense militaire est essentielle à cet égard et que les femmes devraient être encouragées à jouer un rôle plus important dans la sécurité de l'Europe; que ce contexte est important pour le CFP;

Amendement 46

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. souligne les engagements de l'Union en faveur de l'égalité, en particulier ceux énoncés dans la stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes et dans les ODD des Nations unies, notamment les objectifs 5 et 10; souligne que le CFP postérieur à 2027 devrait intégrer l'égalité entre les hommes et les femmes et contribuer à éliminer les inégalités dans l'Union et dans le monde, notamment en revoyant à la hausse les dépenses spécifiquement allouées à ces thèmes dans le budget de l'Union par rapport aux dépenses actuelles et en soutenant les objectifs d'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que d'autres objectifs en matière d'égalité conformément aux traités;

Amendement 47

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que le CFP postérieur à 2027 devra également gagner en simplicité et en transparence et être protégé des abus, des fraudes et des violations des principes de l'état de droit et des valeurs de l'Union;	3. souligne que le CFP postérieur à 2027 devra également gagner en simplicité et en transparence et être protégé des abus, des fraudes et des violations des principes de l'état de droit***, des droits fondamentaux*** et des valeurs de l'Union;

Amendement 48

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. rappelle que l'égalité entre les hommes et les femmes constitue une valeur fondamentale de l'Union, consacrée par l'article 2 du traité sur l'Union européenne; souligne qu'il incombe à l'Union et à ses États membres de protéger les valeurs de l'Union, d'œuvrer en leur faveur et d'agir à tout moment conformément à elles;

Amendement 49

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 ter. souligne qu'il importe de préserver les progrès réalisés jusqu'à présent dans des domaines clés des politiques de l'Union, dont l'égalité entre les hommes et les femmes et les droits des femmes et des jeunes filles; souligne qu'il faut veiller à ce que le CFP postérieur à 2027 ne soit pas un retour en arrière par rapport aux progrès accomplis;

Amendement 50

Proposition de résolution
Paragraphe 4 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 quater. demande de souligner à nouveau qu'aucun fonds de l'Union européenne, au titre du cadre financier pluriannuel (CFP), n'est attribué ou ne bénéficie par inadvertance à des organisations terroristes, tout en appelant l'Union à préserver sa volonté de soutenir la résolution des conflits dans les régions fragiles, ce qui est primordial pour garantir, notamment, les droits des femmes dans le monde;

Amendement 51

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. est convaincu que le renforcement de la compétitivité, la décarbonation de l'économie ***et*** l'amélioration de la capacité de l'Union en matière d'innovation constituent des priorités centrales pour le CFP postérieur à 2027 et sont essentiels pour garantir une croissance à long terme, durable et inclusive ainsi qu'une économie et une société plus résilientes;	6. est convaincu que le renforcement de la compétitivité, la décarbonation de l'économie***,*** l'amélioration de la capacité de l'Union en matière d'innovation ***et l'élimination des inégalités économiques et sociales*** constituent des priorités centrales pour le CFP postérieur à 2027 et sont essentiels pour garantir une croissance à long terme, durable et inclusive ainsi qu'une économie et une société plus résilientes;

Amendement 52

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. demande des politiques plus favorables aux PME qui tiennent compte, le cas échéant, de l'égalité entre les hommes et les femmes;

Amendement 53

Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 ter. demande que le groupe de travail sur le respect de l'application des règles du marché unique soit renforcé de façon à donner la priorité à la réduction des obstacles rencontrés par les entreprises, notamment les entreprises dirigées par des femmes, en faisant en sorte que les femmes puissent accéder facilement à l'entrepreneuriat et tirer parti de leur potentiel en la matière au sein du marché unique;

Amendement 54

Proposition de résolution
Paragraphe 6 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 quater. demande à l'Union de garantir des conditions de concurrence équitables pour les entrepreneurs, y compris les femmes entrepreneurs, en luttant contre la fragmentation et la surréglementation, qui créent souvent des obstacles supplémentaires pour les entreprises, et souligne que la future révision du CFP devrait tenir compte de cette réalité réglementaire;

Amendement 55

Proposition de résolution
Paragraphe 6 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 quinquies. demande de meilleures

solutions numériques pour les entrepreneurs, y compris les femmes entrepreneurs, et salue l'arrivée du portefeuille d'affaires numérique pour simplifier les processus d'entreprise;

Amendement 56

Proposition de résolution
Paragraphe 6 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 sexies. souligne qu'il faut permettre aux entreprises d'accéder facilement à des services essentiels tels que le financement, les investisseurs privés et les investisseurs de capital-risque, les formations, les possibilités de mise en réseau et les programmes de mentorat;

Amendement 57

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. souligne que, comme l'indiquent les rapports Draghi et Letta, l'économie et le modèle social européens sont mis à rude épreuve, l'écart de productivité et de compétitivité ainsi que le déficit de compétences ayant des répercussions sur la qualité des emplois et sur le niveau de vie d'Européens déjà aux prises avec des prix élevés de l'immobilier, de l'énergie et des denrées alimentaires; est préoccupé par le fait qu'un manque de possibilités d'emplois et le niveau élevé du coût de la vie augmentent le risque ***de fuite des cerveaux depuis l'Europe***;	7. souligne que, comme l'indiquent les rapports Draghi et Letta, l'économie et le modèle social européens sont mis à rude épreuve, l'écart de productivité et de compétitivité ainsi que le déficit de compétences ayant des répercussions sur la qualité des emplois et sur le niveau de vie d'Européens déjà aux prises avec des prix élevés de l'immobilier, de l'énergie***, des soins de santé*** et des denrées alimentaires***, et que les femmes, les jeunes et les minorités sont les groupes les plus vulnérables et les plus exposés au risque d'insécurité financière***; est préoccupé par le fait qu'un manque de possibilités d'emplois et le niveau élevé du coût de la vie augmentent le risque ***d'aggravation des inégalités sociales et d'apparition de***

tensions sociales;

Amendement 58

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne que le financement de la recherche et de l'innovation devrait être augmenté de manière significative, être axé sur les priorités stratégiques de l'Union et continué à être guidé par le principe d'excellence; estime qu'il faut des ressources suffisantes dans le CFP et au niveau national pour financer tous les projets de qualité;	11. souligne que le financement de la recherche et de l'innovation devrait être augmenté de manière significative, être axé sur les priorités stratégiques de l'Union et continué à être guidé par le principe d'excellence; estime qu'il faut des ressources suffisantes dans le CFP et au niveau national pour financer tous les projets de qualité; ***souligne la nécessité d'un financement plus important des programmes de promotion des sciences et de la recherche portant sur les effets de la pollution, du changement climatique et de la perte de biodiversité sur la santé et l'économie, qui ont des conséquences disproportionnées sur les femmes, afin que les politiques soient davantage fondées sur les sciences;***

Amendement 59

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. souligne que les femmes sont confrontées à des difficultés disproportionnées, dont le fait d'être sous-représentées au sein des conseils des entreprises, ce qui a également pour effet de compliquer l'accès au financement et au mentorat, d'entraîner des discriminations fondées sur le sexe, des stéréotypes sexistes et du harcèlement sur le lieu de travail, conduisant à des déséquilibres sur le marché du travail ainsi qu'à des soins et des tâches

domestiques non rémunérées disproportionnés, ce qui est susceptible d'entraver la croissance économique et la compétitivité des femmes; souligne que le CFP devrait s'attaquer à la pénurie de débouchés pour les femmes entrepreneurs et encourager l'accès des femmes au capital et aux réseaux, notamment sous l'angle d'une analyse dynamique des coûts qui permettra d'identifier et de supprimer les mesures qui désavantagent les femmes, dont les femmes entrepreneurs;

Amendement 60

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 ter. souligne que, comme l'indiquent les orientations politiques de la Commission 2024-2029, il faut s'attaquer aux déficits de compétences et il importe d'inclure, dans le budget de l'Union et dans le prochain CFP, un plan stratégique d'éducation aux sciences, aux technologies, à l'ingénierie et aux mathématiques (STIM) qui comporte également une approche visant à encourager davantage de filles et de femmes à se tourner vers des formations et des carrières dans les STIM étant donné les disparités manifestes entre les hommes et les femmes en matière d'emploi qui existent dans ces domaines, où les hommes sont près de deux fois plus nombreux que les femmes; souligne que, comme l'indique le rapport Draghi, cette situation traduit sans doute une sous-utilisation des talents existants;

Amendement 61

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. considère que l'Union doit élaborer un cadre de compétitivité conforme à ses ***propres*** valeurs et objectifs politiques ***et*** que la compétitivité doit dès lors s'entendre comme englobant non seulement la croissance économique, mais aussi la cohésion sociale, économique et territoriale et la durabilité environnementale;	13. considère que l'Union doit élaborer un cadre de compétitivité conforme à ses valeurs ***fondatrices de démocratie, d'égalité, d'état de droit et de respect de la dignité humaine*** et ***à ses*** objectifs politiques***; considère*** que la compétitivité doit dès lors s'entendre comme englobant non seulement la croissance économique, mais aussi la cohésion sociale, économique et territoriale et la durabilité environnementale; ***souligne qu'il n'est pas possible qu'une économie soit véritablement compétitive et prospère sans que les femmes fassent pleinement partie de la main-d'œuvre et de la direction des entreprises; souligne qu'il importe que la part des femmes soit plus élevée dans les domaines des STIM car leurs compétences, leurs connaissances et leurs qualifications sont susceptibles de contribuer à stimuler l'économie européenne et à atteindre les objectifs définis dans diverses politiques de l'Union;***

Amendement 62

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. demande que le CFP comporte un cadre stratégique qui intègre la compétitivité dans l'ensemble des programmes et des initiatives financés par l'Union en reconnaissant que l'innovation, la transformation numérique, l'éducation et des emplois de qualité pour les citoyens, dont les femmes et les jeunes filles, constituent des éléments importants pour la compétitivité, et souligne que la compétitivité est susceptible de favoriser ces éléments;

Amendement 63

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne qu'une économie plus compétitive, plus productive et plus inclusive d'un point de vue social contribue à créer des emplois de qualité bien rémunérés et, partant, à accroître le niveau de vie des citoyens; insiste sur le fait que, par l'intermédiaire de programmes tels que le Fonds social européen plus et Erasmus+, le budget de l'Union peut jouer un rôle important pour soutenir les systèmes d'enseignement et de formation, renforcer l'adaptabilité de la main-d'œuvre par la reconversion et le perfectionnement professionnels et, par là même, préparer les citoyens à travailler dans une économie moderne;	14. souligne qu'une économie plus compétitive, plus productive et plus inclusive d'un point de vue social contribue à créer des emplois de qualité bien rémunérés et, partant, à accroître le niveau de vie des citoyens; ***souligne que la perte économique due aux disparités en matière d'emploi entre les hommes et les femmes s'élève à 370 milliards d'EUR par an et que l'amélioration de l'égalité entre les hommes et les femmes pourrait avoir pour effet d'augmenter le PIB jusqu'à 3 150 milliards d'EUR d'ici à 2050;*** insiste sur le fait que, par l'intermédiaire de programmes tels que le Fonds social européen plus et Erasmus+, le budget de l'Union peut jouer un rôle important pour soutenir les systèmes d'enseignement et de formation, renforcer l'adaptabilité de la main-d'œuvre par la reconversion et le perfectionnement professionnels et, par là même, préparer les citoyens à travailler dans une économie moderne; ***souligne que la sous-représentation des filles et des femmes dans différents domaines d'enseignement et différentes professions favorise les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes, un marché du travail caractérisé par des stéréotypes sexistes et, par la suite, des divisions du marché du travail;***

Amendement 64

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. demande à la Commission

	d'accorder plus d'importance à l'amélioration des possibilités de perfectionnement professionnel des femmes et des jeunes filles, y compris des femmes plus âgées, ce qui contribuera à réduire les écarts entre les hommes et les femmes dans le développement des compétences et permettra aux femmes de disposer des moyens de renforcer la productivité et de contribuer à la croissance économique globale de l'Union;

Amendement 65

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. met l'accent sur le fait que le budget de l'Union doit continuer de soutenir les grands secteurs économiques et créateurs d'emplois dans lesquels l'Union est déjà leader mondial, tels que le tourisme et les secteurs de la culture et de la création;	15. met l'accent sur le fait que le budget de l'Union doit continuer de soutenir les grands secteurs économiques et créateurs d'emplois dans lesquels l'Union est déjà leader mondial, tels que le tourisme et les secteurs de la culture et de la création***, tout en reconnaissant le rôle essentiel du secteur des soins, dont la santé, l'éducation et l'aide sociale, pour assurer la résilience économique, la cohésion sociale et des emplois de qualité;***

Amendement 66

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. demande instamment des mesures plus fortes pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée de tous les citoyens; souligne l'écart persistant entre les hommes et les femmes en ce qui concerne les soins non rémunérés, qui

pèsent de façon disproportionnée sur les femmes; considère qu'il est essentiel d'investir en priorité dans des solutions de garde d'enfants abordables et de qualité, d'étendre les congés parentaux rémunérés et d'adopter des mesures promouvant les communautés inclusives; accorde une importance particulière à la nécessité d'éliminer les discriminations envers les femmes sur le lieu de travail, en particulier à la suite d'un congé de maternité; souligne que les responsabilités familiales ne doivent pas empêcher les femmes de faire carrière; demande des crédits suffisants pour la mise en œuvre de la stratégie européenne en matière de soins afin de garantir des soins de qualité, accessibles et abordables pour tous; souligne en outre qu'il faut investir dans des structures de garde d'enfants et de soins de longue durée afin de garantir la participation des femmes au marché du travail;

Amendement 67

Proposition de résolution
Paragraphe 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 ter. souligne que les inégalités entre les hommes et les femmes prédominent dans certains secteurs, à savoir l'agriculture et la pêche, essentiels pour la sécurité alimentaire et l'autonomie stratégique de l'Union; estime par conséquent qu'il est essentiel que le prochain CFP continue de soutenir ces secteurs, prédominants dans les zones rurales, où les inégalités entre les hommes et les femmes en matière d'emploi sont plus importantes que dans les zones urbaines;

Amendement 68

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. souligne que les fonds alloués à la politique de cohésion doivent permettre de résoudre les problèmes clés auxquels l'Union est confrontée, tels que l'évolution démographique et le dépeuplement, et cibler les régions et les personnes qui en ont le plus besoin; met en particulier l'accent sur l'importance de renforcer le soutien pour lutter contre la crise du logement qui touche des millions de familles et de jeunes dans l'Union;	19. souligne que les fonds alloués à la politique de cohésion doivent permettre de résoudre les problèmes clés auxquels l'Union est confrontée, tels que ***l'augmentation des difficultés socio-économiques et des obstacles à l'accès aux droits sociaux comme les soins de santé, dont la santé sexuelle et reproductive, la sécurité sociale et le logement, le changement climatique, les inégalités croissantes entre les régions et au sein de celles-ci,*** l'évolution démographique et le dépeuplement, ***phénomènes ayant tous des effets disproportionnés sur les femmes et les filles, tout en respectant les droits de l'homme et les principes de la justice sociale,*** et ***que les fonds alloués à la politique de cohésion doivent*** cibler les régions et les personnes qui en ont le plus besoin***, comme les femmes et les minorités***; met en particulier l'accent sur l'importance de renforcer le soutien pour lutter contre la crise du logement qui touche des millions de familles et de jeunes dans l'Union;

Amendement 69

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. reconnait que des disparités régionales subsistent toujours au sein de l'Union en vue de la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes, élément essentiel pour le développement et, dès lors, pour la cohésion; souligne par conséquent que le prochain CFP devrait adopter une vision plus globale du développement harmonieux du territoire

	européen, visant la cohésion; souligne que l'Union européenne doit s'attaquer d'urgence aux grands problèmes qui affectent sa stabilité et sa croissance à long terme, en particulier l'évolution démographique et les disparités régionales; souligne, à cet égard, qu'il faut se concentrer sur l'aide aux régions et aux populations les plus vulnérables pour que personne ne soit laissé de côté et qu'il est essentiel de donner la priorité à l'amélioration de la cohésion sociale et de résoudre les problématiques urgentes telles que la crise du logement dans l'Union, qui touche des millions de familles, de femmes, de jeunes et de personnes vulnérables dans l'Union qui ne peuvent pas pleinement bénéficier de leurs droits et qui sont souvent victimes de discrimination;

Amendement 70

Proposition de résolution
Paragraphe 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 ter. demande à la Commission de réduire les formalités administratives pour les entrepreneurs, dont les femmes entrepreneurs, grâce à la simplification des formalités de déclaration pour les PME, en accordant si possible une attention particulière aux entreprises dirigées par des femmes;

Amendement 71

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. souligne que les transitions écologique et numérique sont inextricablement liées à la compétitivité, à	21. souligne que les transitions écologique et numérique sont inextricablement liées à la compétitivité, à

la modernisation de l'économie et à la résilience de la société et que, par conséquent, le CFP postérieur à 2027 devra continuer à soutenir ces transitions;	la modernisation de l'économie et à la résilience de la société et que, par conséquent, le CFP postérieur à 2027 devra continuer à soutenir ces transitions; ***souligne qu'il faut accélérer la transition écologique au moyen d'un soutien budgétaire ciblé tout en garantissant des ressources suffisantes pour des investissements durables, en particulier en ce qui concerne les femmes et les jeunes filles;***

Amendement 72

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. rappelle que l'Union s'est engagée à parvenir à la neutralité climatique d'ici à 2050, ce qui implique de décarboner l'économie en déployant des technologies propres, en améliorant les infrastructures énergétiques et de transport et en rendant les logements plus efficaces sur le plan énergétique; note que, selon les estimations de la Commission, les besoins d'investissements supplémentaires pour parvenir à la neutralité climatique d'ici à 2050 représentent 1,5 % du PIB par an par rapport à la décennie 2011-2020 et que, si le budget de l'Union ne peut pas combler ce déficit à lui seul, il doit continuer à apporter une contribution essentielle;	22. rappelle que l'Union s'est engagée à parvenir à la neutralité climatique d'ici à 2050, ce qui implique de décarboner l'économie en déployant des technologies propres, en améliorant les infrastructures énergétiques et de transport et en rendant les logements plus efficaces sur le plan énergétique; ***souligne qu'il est également essentiel, en termes d'égalité entre les hommes et les femmes, de parvenir à la neutralité climatique d'ici à 2050 et que, pour ce faire, il faut supprimer rapidement le financement direct et indirect des énergies fossiles par l'Union d'ici à 2027; demande que les investissements soient réorientés vers l'innovation dans les énergies propres, la réduction de la pollution et la résilience au changement climatique;*** note que, selon les estimations de la Commission, les besoins d'investissements supplémentaires pour parvenir à la neutralité climatique d'ici à 2050 représentent 1,5 % du PIB par an par rapport à la décennie 2011-2020 et que, si le budget de l'Union ne peut pas combler ce déficit à lui seul, il doit continuer à apporter une contribution essentielle;

Amendement 73

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. souligne que l'industrie jouera un rôle central dans la transition vers le «zéro net» et qu'un soutien sera nécessaire pour aider certains secteurs industriels et leurs travailleurs à s'adapter; insiste sur le fait que la transition ne doit laisser personne de côté, ce qui nécessite des investissements dans les régions fortement dépendantes des combustibles fossiles et un soutien renforcé en faveur des ménages, notamment au moyen du Fonds social pour le climat;	23. souligne que l'industrie jouera un rôle central dans la transition vers le «zéro net» et qu'un soutien sera nécessaire pour aider certains secteurs industriels et leurs travailleurs à s'adapter; insiste sur le fait que la transition ne doit laisser personne de côté, ce qui nécessite des investissements dans les régions fortement dépendantes des combustibles fossiles et un soutien renforcé en faveur des ménages, notamment au moyen du Fonds social pour le climat; ***demande qu'un financement ciblé soit accordé à l'assainissement des sites contaminés par les PFAS (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées), qui ont des effets extrêmement nocifs sur la fertilité des femmes et des jeunes filles, et ce afin d'assurer la protection de l'environnement et de la santé publique;***

Amendement 74

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. met l'accent sur la profonde mutation technologique en cours, dans le cadre de laquelle les nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle, non seulement créent des possibilités en termes de potentiel économique et d'amélioration de la vie des citoyens, mais posent aussi des problèmes de fiabilité et d'éthique; souligne que le prochain CFP devra soutenir le développement et l'application en toute sécurité de ces technologies et aider les	24. met l'accent sur la profonde mutation technologique en cours, dans le cadre de laquelle les nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle, non seulement créent des possibilités en termes de potentiel économique et d'amélioration de la vie des citoyens, mais posent aussi des problèmes de fiabilité et d'éthique; souligne que le prochain CFP devra soutenir le développement et l'application en toute sécurité de ces technologies***, tout en***

citoyens à parfaire les compétences dont ils auront besoin pour travailler avec ces technologies et les utiliser;	***s'engageant à lutter contre les biais algorithmiques qui contribuent à la violence sexiste,*** et aider les citoyens à parfaire les compétences dont ils auront besoin pour travailler avec ces technologies et les utiliser;

Amendement 75

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. demande le renforcement de la présence et de l'influence des femmes dans le domaine numérique, en mettant particulièrement l'accent sur l'acquisition des compétences transversales, telles que le leadership, l'autonomisation, la négociation et les stratégies d'intégration de la dimension de genre; souligne qu'il est essentiel de renforcer la formation et le mentorat dans les domaines technologiques clés, dont la cybersécurité, le développement frontal, la conception graphique et le marketing numérique, afin de combler le déficit de compétences dans le secteur numérique et de permettre aux femmes de réussir à l'ère du numérique, contribuant ainsi à la croissance économique de leurs régions;

Amendement 76

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. rappelle que la sécurité ***est*** le fondement de la prospérité et du modèle social de l'Union et que le prochain CFP devra investir beaucoup plus pour protéger l'Union contre la multitude de menaces auxquelles ***elle est confrontée***;	25. rappelle que ***la paix et*** la sécurité ***humaine sont*** le fondement de la prospérité et du modèle social de l'Union et que le prochain CFP devra investir beaucoup plus pour protéger l'Union ***et ses citoyens*** contre la multitude de menaces

auxquelles ***ils sont confrontés***;

Amendement 77

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. souligne que la sécurité devrait être comprise dans son sens le plus large, à travers une approche centrée sur l'humain, comprenant les dimensions sociales, éducatives, environnementales et culturelles, qui nécessitent des démocraties fortes et l'égalité, dont l'égalité entre les hommes et les femmes; insiste pour que les investissements dans la défense tiennent compte de ces aspects plus larges de la sécurité;

Amendement 78

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. souligne que l'Union doit, de manière générale, accroître les fonds destinés à la préparation; souligne également que, outre les mesures prises pour atténuer le changement climatique dans le cadre de la transition écologique, des investissements significatifs sont nécessaires pour s'adapter au changement climatique, en particulier pour se protéger des catastrophes naturelles et des phénomènes météorologiques graves et pour en réduire l'impact; estime qu'il conviendra d'augmenter considérablement le soutien à cet effet dans le prochain CFP;	31. souligne que l'Union doit, de manière générale, accroître les fonds destinés à la préparation; souligne également que, outre les mesures prises pour atténuer le changement climatique dans le cadre de la transition écologique, des investissements significatifs sont nécessaires pour s'adapter au changement climatique, en particulier pour se protéger des catastrophes naturelles et des phénomènes météorologiques graves et pour en réduire l'impact; ***souligne qu'une budgétisation tenant compte de l'égalité entre les hommes et les femmes doit être intégrée dans les mesures d'adaptation au changement climatique pour garantir un soutien ciblé aux femmes et aux groupes vulnérables en cas de catastrophes dues au changement climatique; souligne que***

les groupes vulnérables, notamment les enfants, les femmes enceintes, les personnes âgées, les malades et les victimes d'inégalités socio-économiques, sont confrontés à des risques sanitaires disproportionnés; estime qu'il conviendra d'augmenter considérablement le soutien à cet effet dans le prochain CFP ***étant donné, notamment, que les femmes et les jeunes filles sont touchées par ces crises de façon disproportionnée***; ***souligne que tous les financements en faveur des combustibles fossiles et des activités nuisibles à l'environnement doivent être supprimés, car la dégradation de l'environnement ne fait qu'aggraver les inégalités sociales;***

Amendement 79

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. rappelle que la pandémie de COVID–19 a causé des dommages économiques et sociaux considérables à l'échelle mondiale et qu'un enseignement clé tiré de cette expérience est qu'il faut investir dans la préparation aux menaces sanitaires, dans la recherche médicale et dans la résilience des systèmes de santé publique dans l'Union; considère que le prochain CFP devra prendre appui sur les travaux accomplis au cours de la période de programmation actuelle;	32. rappelle que la pandémie de COVID-19 a causé des dommages économiques et sociaux considérables à l'échelle mondiale***, dont les femmes ont ressenti les effets de façon disproportionnée,*** et qu'un enseignement clé tiré de cette expérience est qu'il faut investir dans la préparation aux menaces sanitaires***, climatiques et environnementales, dans la suppression des pénuries de médicaments, dans la promotion de la recherche scientifique dans le domaine de la santé et des charges économiques de la pollution,*** dans la recherche médicale et dans la résilience des systèmes de santé publique dans l'Union; ***souligne que la préparation à ces menaces doit donner la priorité à la protection des plus vulnérables, notamment les enfants, les femmes enceintes, les personnes âgées, les malades et les groupes socio-économiquement défavorisés; demande des investissements pour la protection de la santé dans des secteurs clés décisifs***

pour la santé, tels que l'énergie, les transports, l'agriculture, l'industrie et l'urbanisme, afin de renforcer la résilience à long terme au changement climatique et la protection de la santé publique; considère que le prochain CFP devra prendre appui sur les travaux accomplis au cours de la période de programmation actuelle ***en préservant et en élargissant le programme «L'UE pour la santé»***; ***considère que des ressources supplémentaires doivent être affectées à la mise au point de médicaments sensibles à la spécificité des sexes et, notamment, à la fourniture en temps utile de services sûrs de santé et de droits en matière de sexualité et de procréation (SRHR) et à leur accessibilité;***

Amendement 80

Proposition de résolution
Paragraphe 32 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	32 bis. souligne l'importance d'une approche globale de la sécurité qui intègre l'état de droit, l'égalité entre les hommes et les femmes et la participation des femmes aux processus décisionnels et qui aille au-delà des menaces militaires en incluant des problématiques telles que le changement climatique, la rareté des ressources, les évolutions démographiques, la criminalité organisée, les cyberattaques et les crises de santé publique; souligne que la résilience de la société dépend du financement adéquat des secteurs sous-financés, en particulier les services sociaux et les soins de santé, où les femmes, qui représentent la majorité de la main-d'œuvre et des bénéficiaires, sont touchées de manière disproportionnée en cas de crise; souligne que la sécurité de la société nécessite d'importants investissements, particulièrement dans les secteurs sous-

	financés et sous-évalués comme les services sociaux, où la main-d'œuvre et les bénéficiaires sont principalement des femmes; demande une augmentation de financement pour renforcer la résilience et la préparation de l'infrastructure sociale, pilier essentiel de la sécurité globale de la société;

Amendement 81

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. souligne qu'il importe que le prochain CFP prévoie de poursuivre le financement en faveur d'une ***protection*** efficace des frontières extérieures de l'Union; souligne également qu'il faut ***combattre*** les réseaux de trafiquants et lutter contre les attaques hybrides ***et l'instrumentalisation des migrants, en particulier par un pays tiers ou un acteur non étatique hostile***;	34. souligne qu'il importe que le prochain CFP prévoie de poursuivre le financement en faveur d'une ***gestion humaine, équitable et*** efficace des frontières extérieures de l'Union***, y compris le fonctionnement efficace des mécanismes de contrôle indépendants, qui sont essentiels pour réduire le risque de violations des droits fondamentaux, en particulier pour les femmes et les enfants;*** souligne également qu'il faut ***mieux protéger les personnes vulnérables, notamment les femmes et les filles, contre*** les réseaux de trafiquants et lutter contre les attaques hybrides;

Amendement 82

Proposition de résolution
Paragraphe 34 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 bis. demande une budgétisation cohérente et durable de toutes les activités liées à l'égalité entre les hommes et les femmes dans le secteur de la défense et de la sécurité de l'Union, conformément au plan d'action de l'Union concernant les femmes, la paix et la sécurité; souligne qu'il faut un financement spécifique pour

	les actions liées à l'égalité entre les hommes et les femmes au sein des missions de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), dont une ligne budgétaire spécifique pour les conseillers sur les questions relatives à l'égalité des sexes au sein des missions civiles de la PSDC;

Amendement 83

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. insiste sur le fait que, dans un contexte d'instabilité mondiale accrue, l'Union doit continuer à dialoguer de manière constructive avec les pays tiers et à soutenir la paix, la stabilité, la prospérité, la sécurité, la démocratie et le développement durable dans le monde, dans le respect des valeurs qui sont les siennes;	35. insiste sur le fait que, dans un contexte d'instabilité mondiale accrue, l'Union doit continuer à dialoguer de manière constructive avec les pays tiers et à soutenir la paix, la stabilité, la prospérité, la sécurité, la démocratie***, l'état de droit, les droits de l'homme, l'égalité entre les hommes et les femmes, le développement humain*** et le développement durable dans le monde, dans le respect des valeurs qui sont les siennes;

Amendement 84

Proposition de résolution
Paragraphe 35 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 bis. rappelle l'engagement de l'Union à atteindre les objectifs de développement durable (ODD) d'ici à 2030 ainsi que ses engagements plus larges en faveur de la paix et de la sécurité internationales, du multilatéralisme, des droits de l'homme, du développement durable et de la solidarité internationale; souligne que ces engagements doivent être étayés par des investissements suffisants dans le prochain CFP; souligne qu'il est urgent de protéger et de faire progresser les

droits de l'homme, en particulier la santé et les droits des femmes, ainsi que les droits des minorités et des personnes en situation de vulnérabilité; insiste pour que les instruments de financement extérieur de l'Union disposent tous d'objectifs spécifiques et, dans toute la mesure du possible, ne soient pas fusionnés et pour que l'aide humanitaire, la coopération au développement et l'instrument de préadhésion restent des instruments distincts afin qu'ils continuent de poursuivre leurs objectifs spécifiques;

Amendement 85

Proposition de résolution
Paragraphe 36 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	36 bis. rappelle que la coopération au développement de l'Union doit se fonder sur les principes soulignés à l'article 21 du traité sur l'Union européenne et sur les objectifs définis à l'article 208 du traité FUE, à savoir la réduction et, à long terme, l'éradication de la pauvreté, qui touche les femmes et les enfants de façon disproportionnée;

Amendement 86

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. souligne que le prochain CFP devra continuer à prendre en considération les problématiques mondiales les plus urgentes, notamment la lutte contre le changement climatique, la fourniture d'assistance en cas de catastrophes naturelles, la sécurité alimentaire mondiale, l'amélioration des systèmes de santé, la réduction de la pauvreté et des inégalités et	37. souligne que le prochain CFP devra continuer à prendre en considération les problématiques mondiales les plus urgentes, notamment la lutte contre le changement climatique, ***la réduction et la prévention de la pollution,*** la fourniture d'assistance en cas de catastrophes naturelles, la sécurité alimentaire mondiale, l'amélioration des systèmes de santé ***et du***

le renforcement de la compétitivité et de la sécurité des chaînes d'approvisionnement mondiales; insiste en particulier sur le soutien qu'il faut apporter aux voisinages méridional et oriental de l'Union;	***développement humain***, la réduction de la pauvreté et des inégalités***, dont l'égalité entre les hommes et les femmes, le relèvement du niveau d'éducation*** et le renforcement de la compétitivité et de la sécurité des chaînes d'approvisionnement mondiales; insiste en particulier sur le soutien qu'il faut apporter aux voisinages méridional et oriental de l'Union***, à l'Afrique subsaharienne, à l'Asie et à l'Amérique latine***;

Amendement 87

Proposition de résolution
Paragraphe 37 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	37 bis. souligne qu'il faut affecter, dans le prochain CFP, des ressources suffisantes à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et à l'autonomisation des femmes dans le cadre de l'ensemble de l'action extérieure de l'Union; demande que le prochain instrument de coopération internationale accorde une attention particulière à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes en se donnant pour objectif d'affecter 85 % de l'aide publique au développement (APD) à des projets dont l'objectif important ou principal est l'égalité entre les hommes et les femmes et 20 % de l'APD à des projets dont l'objectif principal est l'égalité entre les hommes et les femmes; souligne qu'il est urgent d'agir face au recul des droits des femmes dans le monde et souligne que le CFP actuel ne prévoit pas de budget spécifique pour la mise en œuvre du plan d'action de l'Union européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes (GAP III);

Amendement 88

Proposition de résolution
Paragraphe 37 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	37 ter. souligne l'importance du plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes (GAP III) pour faire avancer plus rapidement l'égalité entre les hommes et les femmes à l'échelle mondiale en faisant de cette question une priorité de l'ensemble des actions extérieures de l'Union et, en particulier, en se fixant pour objectif de faire en sorte que 85 % de toutes les actions nouvelles contribuent à l'égalité entre les hommes et les femmes et à l'autonomisation des femmes d'ici 2025; souligne qu'il faut poursuivre ces efforts et en assurer le suivi dans le cadre du CFP postérieur à 2027 en affectant des ressources suffisantes à la mise ne œuvre du prochain plan GAP IV, conformément au programme concernant les femmes, la paix et la sécurité; souligne qu'il est urgent de s'attaquer à la question des violences sexuelles et sexistes dans les conflits dans une perspective d'égalité entre les hommes et les femmes;

Amendement 89

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*
38. souligne que le budget doit confirmer le rôle de l'Union en tant que premier pourvoyeur mondial d'aide au développement et de financements en faveur de l'action climatique conformément aux obligations et aux engagements de l'Union au niveau mondial; insiste sur le fait que le budget doit continuer à soutenir l'Union dans les mesures qu'elle prend pour défendre l'ordre international fondé sur des règles, la	38. souligne que le budget doit confirmer le rôle de l'Union en tant que premier pourvoyeur mondial d'aide au développement et de financements en faveur de l'action climatique conformément aux obligations et aux engagements de l'Union au niveau mondial***, dont la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), la déclaration et le programme***

démocratie, le multilatéralisme, les droits de l'homme et les valeurs fondamentales;	***d'action de Pékin ainsi que le programme concernant les femmes, la paix et la sécurité***; insiste sur le fait que le budget doit continuer à soutenir l'Union dans les mesures qu'elle prend pour défendre l'ordre international fondé sur des règles, la démocratie, le multilatéralisme, les droits de l'homme***, la non-discrimination, l'égalité*** et les valeurs fondamentales; ***souligne en outre que l'Union doit augmenter le niveau de financement consacré à la promotion des droits de l'homme et de l'égalité entre les hommes et les femmes et s'efforcer de combler les déficits de financement dus au retrait du financement de l'Agence pour le développement international par les États-Unis et au rétablissement de la politique de Mexico;***

Amendement 90

Proposition de résolution
Paragraphe 42 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	42 bis. souligne qu'il faut veiller à ce que le prochain CFP prévoie un financement solide et spécifique en faveur du soutien à la démocratie et des droits de l'homme, compte tenu notamment de la tendance de plus en plus marquée à l'autoritarisme dans le monde; souligne qu'il importe de renforcer la résilience démocratique, de préserver l'espace civique et de protéger les libertés fondamentales, dont la liberté d'expression, la liberté d'association et la liberté de la presse; souligne qu'il faut renforcer l'aide aux défenseurs des droits de l'homme, aux droits des personnes LGBTI et à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation (SRHR), composantes à part entière de l'action extérieure de l'Union; demande instamment un engagement financier ferme pour contrecarrer le recul de la démocratie et soutenir une gouvernance

inclusive et fondée sur les droits dans le monde entier; demande que le prochain CFP comporte un financement spécifique destiné à soutenir les défenseurs des droits de l'homme, et en particulier les femmes, au moyen de subventions d'urgence, d'une aide juridique et de la réinstallation, afin de renforcer l'engagement de l'Union en faveur des droits de l'homme et de la protection de la société civile, y compris dans la déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme;

Amendement 91

Proposition de résolution
Paragraphe 46

Proposition de résolution	*Amendement*
46. souligne l'importance du budget de l'Union pour promouvoir et protéger la démocratie et les valeurs de l'Union, faire connaître le patrimoine culturel commun de l'Union et favoriser l'intégration européenne, renforcer l'engagement citoyen et la participation des jeunes ainsi que promouvoir les droits fondamentaux consacrés par la charte des droits fondamentaux et l'état de droit; souligne l'importance de l'indépendance de la justice, du bon fonctionnement des institutions nationales, du soutien à la société civile et de la désoligarchisation;	46. souligne l'importance du budget de l'Union pour ***éliminer les discriminations, les inégalités entre les hommes et femmes et la violence sexiste,*** promouvoir et protéger la démocratie et les valeurs de l'Union ***consacrées à l'article 2 du traité sur l'Union européenne, dont l'état de droit, la démocratie et les droits fondamentaux, promouvoir la non-discrimination et l'égalité, dont l'égalité entre les hommes et les femmes, les droits des femmes et des filles et les droits des personnes LGBTIQ, lutter contre la violence sexiste et domestique***, faire connaître le patrimoine culturel commun de l'Union et favoriser l'intégration européenne, renforcer l'engagement citoyen et la participation des jeunes ainsi que promouvoir les droits fondamentaux consacrés par la charte des droits fondamentaux et l'état de droit; ***souligne l'interdépendance entre les droits des femmes et l'état de droit; souligne à cet égard qu'il faut soutenir davantage les organisations de la société civile qui promeuvent l'égalité entre les hommes et les femmes, les droits des femmes et les***

droits des personnes LGBTIQ; souligne l'importance de l'indépendance de la justice, du bon fonctionnement des institutions nationales, du soutien ***accru*** à la société civile et de la désoligarchisation;

Amendement 92

Proposition de résolution
Paragraphe 46 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	46 bis. soutient la volonté d'intégration de la dimension de genre et de l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les politiques de l'Union dans le cadre du prochain CFP ainsi que le renforcement de la dimension budgétaire de la lutte contre tous les cas de discrimination;

Amendement 93

Proposition de résolution
Paragraphe 46 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	46 ter. souligne qu'il faut revoir à la hausse les financements qui contribuent à conserver une société pluraliste dans laquelle sont assurées la promotion et la protection de l'égalité et des droits des personnes, dont l'égalité entre les hommes et les femmes, tels qu'ils sont inscrits dans le traité, dans la charte et dans les conventions internationales relatives aux droits de l'homme; souligne l'importance cruciale du programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs» pour la promotion et la protection des valeurs de l'Union, qui aide les organisations indépendantes de la société civile qui défendent ces valeurs dans les États membres; demande une augmentation significative du budget consacré au programme «Citoyens, égalité, droits et

valeurs», nécessaire au regard des problèmes, des menaces et des reculs de plus en plus importants auxquels la société civile est confrontée au sein de l'Union en matière de promotion et de protection des valeurs de l'Union, ainsi qu'à la poursuite de la lutte en faveur des droits des femmes et de l'égalité entre les hommes et les femmes, et notamment de l'élimination de la violence envers les femmes et du soutien en faveur de l'accès de tous les enfants scolarisés à une éducation et à des informations sur la vie relationnelle, affective et sexuelle qui soient complètes, non discriminatoires, adaptées à l'âge et étayées par des données probantes, et ce par des cours obligatoires dispensés dans les États membres de l'Union; demande par conséquent que les programmes CERV et IVCDCI soient maintenus et renforcés comme programmes autonomes dotés de financements accrus dans le prochain CFP;

Amendement 94

Proposition de résolution
Paragraphe 46 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	46 quater. souligne que la discrimination raciale reste un problème en Europe, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne indiquant que 96 % des juifs d'Europe, dont de nombreuses femmes et filles, sont victimes d'antisémitisme dans leur vie quotidienne, que la discrimination raciale à l'égard des musulmans et des noirs est en hausse, en particulier à l'égard de ceux qui portent des symboles religieux, des femmes et des filles principalement, et qu'en outre, un quart des Roms sont victimes de discrimination dans des domaines essentiels de la vie; souligne que le nouveau CFP doit soutenir les

actions de lutte contre cette réalité inquiétante;

Amendement 95

Proposition de résolution
Paragraphe 46 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	46 quinquies. souligne qu'il faut veiller à ce que toutes les femmes aient accès aux services et aux droits en matière de santé sexuelle et reproductive et qu'une attention particulière soit accordée aux besoins spécifiques des personnes marginalisées, notamment les enfants, les personnes handicapées, les minorités raciales et ethniques, les femmes réfugiées et migrantes, dont celles qui fuient les conflits où le viol est utilisé comme arme de guerre, et la communauté LGBTI; demande l'instauration d'une source de financement spécifique au sein du CFP pour soutenir les organisations dirigées par des femmes dans les régions sortant d'un conflit et pour promouvoir des initiatives de relance économique sensibles à la spécificité des sexes qui s'attaquent aux obstacles spécifiques rencontrés par les femmes victimes de crimes de guerre;

Amendement 96

Proposition de résolution
Paragraphe 46 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	46 sexies. souligne que, comme l'impose la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), l'Union doit intégrer les droits des personnes handicapées dans tous les programmes relevant du CFP postérieur à 2027; estime

essentiel de veiller à ce que les personnes handicapées, en particulier les femmes et les filles, aient accès de manière équitable à tous les programmes financés par l'Union, conformément à la stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030; demande instamment à la Commission d'élaborer une méthode de suivi des dépenses qui bénéficient aux personnes handicapées, en particulier les femmes et les filles, et de vérifier que tous les programmes et projets financés par l'Union garantissent l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et l'accessibilité au financement de l'Union pour les personnes handicapées;

Amendement 97

Proposition de résolution
Paragraphe 46 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	46 septies. souligne que le cadre financier pluriannuel (CFP) doit prévoir un soutien financier plus important pour faire face aux difficultés spécifiques que rencontrent les femmes atteintes d'un cancer ou ayant survécu à un cancer, et notamment les obstacles à l'emploi, l'insécurité financière et l'accès à des soins de santé de qualité; presse instamment la Commission de mettre en place une budgétisation tenant compte de l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les programmes appropriés du CFP afin de lutter contre les disparités en matière de traitement du cancer et de promouvoir des politiques qui protègent les droits économiques et sociaux des femmes atteintes de cancer;

Amendement 98

Proposition de résolution

Paragraphe 46 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	46 octies. condamne la vague récente de récits et de mouvements anti-droits et anti-genre ainsi que le recul des droits des femmes et de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation dans l'Union et dans le monde; déplore que, dans le CFP en vigueur, des éléments liés à des mouvements anti-genre et anti-avortement aient bénéficié de financements européens, et ce bien qu'ils aient violé des droits fondamentaux et d'autres valeurs de l'Union; presse la Commission de veiller à ce que, dans le prochain CFP, aucun financement ne soit mis à la disposition de groupes anti-genre qui visent à réduire à néant les avancées obtenues en matière de droits des femmes, ni à aucun groupe visant à porter atteinte aux droits fondamentaux énoncés dans la charte;

Amendement 99

Proposition de résolution
Paragraphe 46 nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	46 nonies. condamne fermement toutes les formes de violence fondée sur le genre à l'égard des femmes, des filles et des personnes LGBTIQ+; affirme clairement que le refus des services et des droits en matière de santé sexuelle et reproductive, et notamment du droit à un avortement sûr et légal, constitue une forme de violence à l'encontre des femmes et des jeunes filles, une violation de leurs droits fondamentaux et une contradiction directe avec la valeur de l'Union que constitue l'égalité entre les hommes et les femmes; regrette qu'il n'existe plus de programme séparé visant à lutter contre les violences faites aux

	femmes du fait qu'il ne s'agit plus désormais que d'un volet du programme général consacré aux citoyens et aux droits; souligne qu'il faut que le volet «Daphné», qui vise à prévenir et à combattre toutes les formes de violences fondées sur le genre, devienne un programme autonome doté d'une ligne budgétaire distincte et d'un financement accru afin de garantir la mise en œuvre effective de la directive sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles et la violence domestique qui été récemment adoptée; souligne que les mécanismes de financement tels que le programme Daphné devraient prévoir un soutien ciblé aux femmes dans les zones de conflit au sein de l'Union afin que les initiatives en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes incluent les femmes exposées à des problématiques multidimensionnelles;

Amendement 100

Proposition de résolution
Paragraphe 47

Proposition de résolution	*Amendement*
47. souligne que l'instabilité des régions voisines, la pauvreté, les tendances sous-jacentes du développement économique et l'évolution démographique ***restent des facteurs qui*** poussent à migrer vers l'Union, ce qui exerce une pression considérable sur les systèmes d'asile et de migration; souligne que le CFP postérieur à 2027 devra soutenir la mise en œuvre intégrale du pacte de l'Union sur la migration et l'asile, dans le respect des droits fondamentaux et des valeurs de l'Union; souligne en outre que, conformément au pacte, la coopération avec les pays tiers dans le domaine de la migration doit se conformer au droit de l'Union et respecter les normes	47. souligne que l'instabilité des régions voisines, la pauvreté, les tendances sous-jacentes du développement économique***, l'altération de l'environnement*** et l'évolution démographique ***touchent les femmes de façon disproportionnée et*** poussent à migrer vers l'Union, ce qui exerce une pression considérable sur les systèmes d'asile et de migration; ***souligne que, dans ces contextes, les femmes migrantes sont davantage exposées à la violence sexiste;*** souligne que le CFP postérieur à 2027 devra soutenir la mise en œuvre intégrale du pacte de l'Union sur la migration et l'asile, dans le respect des droits fondamentaux et des valeurs de l'Union; souligne en outre que, conformément au

internationales;	pacte, la coopération avec les pays tiers dans le domaine de la migration doit se conformer au droit de l'Union et respecter les normes internationales***, y compris le droit international relatif aux droits de l'homme***;

Amendement 101

Proposition de résolution
Paragraphe 48

Proposition de résolution	*Amendement*
48. souligne l'importance de liens solides entre le respect de l'état de droit et l'accès aux fonds de l'Union dans le cadre du CFP actuel; estime que la protection des intérêts financiers de l'Union dépend du respect de l'état de droit à l'échelon national; salue notamment les effets positifs du règlement sur la conditionnalité liée à l'état de droit pour la protection des intérêts financiers de l'Union en cas de violation systémique et persistante de l'état de droit; invite la Commission et le Conseil à appliquer, au besoin, le règlement de manière stricte, systématique et sans retard injustifié; souligne que les décisions de suspension ou de réduction du financement de l'Union en cas de violation de l'état de droit doivent se fonder sur des critères objectifs et non sur d'autres considérations et qu'elles ne doivent pas être le résultat de négociations;	48. souligne l'importance de liens solides entre le respect de l'état de droit***, de la dignité humaine, de la liberté, de la démocratie, de l'égalité et des droits de l'homme,*** et l'accès aux fonds de l'Union dans le cadre du CFP actuel; ***demande la consolidation et le renforcement des mécanismes européens existants pour garantir que l'élaboration et la mise en œuvre du futur CFP respectent et promeuvent les droits fondamentaux;*** estime que la protection des intérêts financiers de l'Union dépend du respect de l'état de droit ***et des droits fondamentaux, y compris les droits des femmes,*** à l'échelon national; salue notamment les effets positifs du règlement sur la conditionnalité liée à l'état de droit pour la protection des intérêts financiers de l'Union en cas de violation systémique et persistante de l'état de droit; invite la Commission et le Conseil à appliquer, au besoin, le règlement de manière stricte, systématique et sans retard injustifié; souligne que les décisions de suspension ou de réduction du financement de l'Union en cas de violation de l'état de droit doivent se fonder sur des critères objectifs et non sur d'autres considérations et qu'elles ne doivent pas être le résultat de négociations;

Amendement 102

Proposition de résolution
Paragraphe 48 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	48 bis. invite la Commission et le Conseil à appliquer et à utiliser pleinement l'annexe III relative aux conditions favorisantes horizontales – article 15, paragraphe 1, du règlement portant dispositions communes, et à veiller à ce que les États membres et la Commission garantissent, lors de la mise en œuvre des Fonds, le respect des droits fondamentaux et de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, l'égalité entre les hommes et les femmes et l'intégration de la dimension de genre, la prévention de toutes les formes de discrimination et la promotion du développement durable, conformément aux principes horizontaux de l'article 9 du règlement portant dispositions communes;

Amendement 103

Proposition de résolution
Paragraphe 49

Proposition de résolution	*Amendement*
49. souligne que le lien entre état de droit et budget de l'Union devra être solide après 2027 et se félicite de l'intention de la Commission de renforcer les liens entre les recommandations formulées dans le rapport annuel sur l'état de droit et l'accès aux fonds du budget; invite la Commission à indiquer, dans le rapport annuel sur l'état de droit à partir de 2025, le risque que les lacunes recensées dans les régimes relatifs à l'état de droit est susceptible de présenter pour le budget de l'Union; se félicite également du lien entre le respect des valeurs de l'Union et l'exécution du budget et invite la Commission à surveiller	49. souligne que le lien entre état de droit***, droits fondamentaux*** et budget de l'Union devra être solide après 2027 et se félicite de l'intention de la Commission de renforcer les liens entre les recommandations formulées dans le rapport annuel sur l'état de droit et l'accès aux fonds du budget; invite la Commission à indiquer, dans le rapport annuel sur l'état de droit à partir de 2025, le risque que les lacunes recensées dans les régimes relatifs à l'état de droit est susceptible de présenter pour le budget de l'Union; se félicite également du lien entre le respect des valeurs de l'Union et l'exécution du budget

activement le respect de ce principe par les États membres;	et invite la Commission à surveiller activement le respect de ce principe par les États membres;

Amendement 104

Proposition de résolution
Paragraphe 53

Proposition de résolution	*Amendement*
53. souligne par conséquent que le prochain CFP devra veiller à ce que l'ensemble des programmes de dépenses poursuivent des objectifs en matière de climat et de biodiversité, encouragent et protègent les droits et l'égalité des chances pour tous, ***y compris*** l'égalité entre les hommes et les femmes, soutiennent la compétitivité et renforcent la préparation de l'Union face aux menaces;	53. souligne par conséquent que le prochain CFP devra veiller à ce que l'ensemble des programmes de dépenses poursuivent des objectifs en matière de climat***, de pollution nulle*** et de biodiversité, encouragent et protègent les droits ***fondamentaux*** et l'égalité des chances pour tous, ***en s'engageant clairement à promouvoir et à faire progresser*** l'égalité entre les hommes et les femmes, soutiennent la compétitivité et renforcent la préparation de l'Union face aux menaces;

Amendement 105

Proposition de résolution
Paragraphe 54

Proposition de résolution	*Amendement*
54. souligne que, pour effectivement intégrer au mieux ces aspects, il faut une panoplie de mesures passant principalement par l'élaboration des politiques, des analyses d'impact détaillées et le suivi rigoureux des dépenses ainsi que, dans certains cas, par la fixation d'objectifs de dépenses;	54. souligne que, pour effectivement intégrer au mieux ces aspects, il faut une panoplie de mesures passant principalement par l'élaboration des politiques, des analyses d'impact détaillées et le suivi rigoureux des dépenses ainsi que, dans certains cas, par la fixation d'objectifs de dépenses; ***souligne que les systèmes de suivi et d'évaluation devraient être conçus de façon à intégrer une perspective sexospécifique, par exemple en comprenant des indicateurs pertinents et sensibles à la spécificité des sexes pour chaque programme de l'Union, de façon à éviter de dévaloriser les mesures d'égalité***

entre les hommes et les femmes pendant la phase de mise en œuvre; rappelle la volonté de la Commission de mettre en place une Union européenne de l'égalité;

Amendement 106

Proposition de résolution
Paragraphe 55

Proposition de résolution	*Amendement*
55. se félicite de la définition d'une méthode de suivi des dépenses se rapportant à l'égalité hommes-femmes et estime que les leçons qui en découleront devraient s'appliquer dans le prochain CFP; souligne, dans le même ordre d'idées, qu'il faut améliorer sensiblement les méthodes d'intégration de la dimension climatique et de la biodiversité;	55. se félicite de la définition d'une méthode de suivi des dépenses se rapportant à l'égalité hommes-femmes et estime que les leçons qui en découleront devraient s'appliquer dans le prochain CFP***, notamment en comblant les lacunes en matière de collecte de données ventilées par sexe et en clarifiant les critères de notation***; ***réaffirme qu'il faut passer du stade du «simple suivi» à une véritable budgétisation tenant compte de l'égalité entre les hommes et les femmes; souligne qu'une telle budgétisation doit être systématiquement intégrée au budget de l'Union pour que les dotations financières contribuent à faire avancer l'égalité entre les hommes et les femmes; demande à la Commission européenne d'intégrer une démarche de budgétisation tenant compte de l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'ensemble des piliers, des instruments de financement et des lignes budgétaires du prochain CFP afin qu'ils contribuent tous activement à la réalisation des objectifs d'égalité entre les hommes et les femmes, depuis la planification et l'attribution des ressources financières jusqu'à leur suivi; demande la mise en œuvre d'évaluations obligatoires de l'impact selon le genre dans l'ensemble des lignes budgétaires et des programmes de dépenses en vue d'évaluer leurs effets sur l'égalité entre les hommes et les femmes;*** souligne, dans le même ordre d'idées, qu'il faut améliorer sensiblement les méthodes d'intégration de

la dimension climatique et de la biodiversité;

Amendement 107

Proposition de résolution
Paragraphe 55 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	55 bis. demande l'élaboration et la mise en œuvre d'un objectif d'intégration de la dimension de genre pour que le prochain CFP contribue à faire progresser l'égalité entre les hommes et les femmes de même que d'autres objectifs d'égalité dans toute l'Union et empêcher que les progrès en matière de droits et d'égalité ne connaissent un recul à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union;

Amendement 108

Proposition de résolution
Paragraphe 55 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	55 ter. note que, selon la méthode actuelle de suivi se rapportant à l'égalité hommes-femmes, seuls 11 % du budget ont été utilisés en 2023 dans le cadre d'interventions dont l'objectif principal, important ou délibéré est l'égalité entre les hommes et les femmes; souligne que 69 % du budget ont été consacrés à des interventions sans impact significatif sur l'égalité entre les hommes et les femmes alors que l'impact des 20 % restants du budget sur l'égalité entre les hommes et les femmes reste peu précis; souligne qu'il faut améliorer la collecte de données dans les différents programmes et interventions budgétaires afin de pouvoir mieux identifier et catégoriser l'impact de la part inexpliquée de 20 % du budget; souligne que le fait de mettre en

place une budgétisation tenant compte de l'égalité entre les hommes et les femmes tout au long du cycle de vie du budget de l'Union aura un effet bénéfique direct sur la collecte de données dans le cadre des exigences de financement et préconise sa mise en œuvre dès le début du CFP postérieur à 2027;

Amendement 109

Proposition de résolution
Paragraphe 55 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	55 quater. répète qu'il faut continuer de développer et d'améliorer la méthode de suivi des questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'Union; demande que des liens soient établis entre les objectifs figurant dans la prochaine stratégie en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et le CFP en tant qu'instrument clé de la mise en œuvre de la stratégie; souligne la nécessité d'améliorer la collecte, la communication et l'évaluation de données comparables ventilées par sexe et d'élaborer des définitions horizontales au niveau de l'Union afin de faciliter les évaluations de l'impact sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans les domaines d'action de l'Union; demande l'amélioration de la méthode afin qu'elle puisse identifier non seulement les bénéficiaires des fonds, mais aussi le potentiel de transformation des programmes; souligne que certaines interventions du budget peuvent avoir, au-delà des effets positifs et neutres, des conséquences négatives sur l'égalité entre les hommes et les femmes, comme dans le cas de l'action en faveur du climat; souligne que la méthode actuelle de suivi du budget ne prévoit aucune catégorie pour ce type de cas, ce qui exclut toute évaluation objective de l'état de la budgétisation tenant compte de l'égalité

entre les hommes et les femmes dans l'Union;

Amendement 110

Proposition de résolution
Paragraphe 55 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	55 quinquies. demande la poursuite des actions visant à éliminer l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes au sein de l'Union européenne en veillant à mettre en place des mesures de suivi et d'élimination des disparités salariales entre les hommes et les femmes dans tous les secteurs;

Amendement 111

Proposition de résolution
Paragraphe 55 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	55 sexies. souligne qu'il faut qu'une proposition législative définisse une ou plusieurs catégories d'entreprises dirigées par des femmes ou appartenant à des femmes, dont les politiques en matière de recrutement, de temps de travail, de garde d'enfants abordable et de qualité ou de passation de marchés intégrant la dimension de genre ont une incidence particulièrement positive sur l'égalité entre les hommes et les femmes; demande la création d'un passeport facultatif destiné aux entreprises respectueuses de l'égalité entre les hommes et les femmes semblable au passeport PME envisagé, qui accorderait un accès préférentiel aux possibilités de financement;

Amendement 112

Proposition de résolution
Paragraphe 55 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	55 septies. demande une évaluation indépendante de l'impact des programmes couverts par le CFP sur l'égalité entre les hommes et les femmes; demande la définition de conditions ex ante permettant d'évaluer dans quelle mesure les États membres sont prêts à utiliser les fonds de l'Union;

Amendement 113

Proposition de résolution
Paragraphe 57

Proposition de résolution	*Amendement*
57. souligne qu'après 2027, il faudra doter d'emblée les institutions, organes et organismes décentralisés de l'Union de ressources financières et de personnel suffisants pour qu'ils puissent définir des politiques efficaces et efficientes, les mettre en œuvre et les faire respecter, continuer d'attirer les meilleurs éléments de tous les États membres et parvenir de la sorte à un équilibre géographique tout en disposant d'une certaine flexibilité pour s'adapter à l'évolution des circonstances;	57. souligne qu'après 2027, il faudra doter d'emblée les institutions, organes et organismes décentralisés de l'Union de ressources financières et de personnel suffisants pour qu'ils puissent définir des politiques efficaces et efficientes, les mettre en œuvre et les faire respecter, ***tant au niveau de l'Union qu'au niveau national***, continuer d'attirer les meilleurs éléments de tous les États membres et parvenir de la sorte à un équilibre géographique tout en disposant d'une certaine flexibilité pour s'adapter à l'évolution des circonstances; ***souligne qu'il importe de garantir, de mettre en œuvre et d'appliquer des règles qui protègent la santé publique et la santé des femmes et des jeunes filles face à la triple crise que constituent le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution;***

Amendement 114

Proposition de résolution
Paragraphe 57 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	57 bis. souligne que les formations à l'intégration de la dimension de genre dispensées aux fonctionnaires de la Commission européenne à l'Institut universitaire européen font partie intégrante des mesures prises en faveur de la réalisation des objectifs de l'Union en matière d'égalité; demande que ces formations soient étendues et qu'il soit possible que les fonctionnaires du Parlement et les groupes politiques y participent;

Amendement 115

Proposition de résolution
Paragraphe 57 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	57 ter. rappelle le rôle important joué par l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) pour intégrer la dimension de genre et pour cerner l'ampleur et les causes de l'inégalité entre les hommes et les femmes qui touche les femmes dans toute leur diversité dans l'Union et y faire face, en particulier dans le contexte du recul des droits des femmes et des crises économiques, sanitaires et liées à des conflits, et ce en tenant compte de l'intersectionnalité; rappelle que l'EIGE est confronté à des problèmes persistants de manque d'effectifs, qui ont été davantage aggravés par la forte augmentation des demandes d'assistance technique résultant de la priorité accordée à l'intégration de la dimension de genre dans toutes les politiques et initiatives de l'Union relevant de la stratégie de l'Union européenne en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025; rappelle qu'il demande que le budget et les effectifs nécessaires soient alloués à

l'EIGE, moyennant notamment l'engagement de sept agents temporaires et un élargissement de son tableau des effectifs pour pouvoir recruter du personnel statutaire, afin de lui permettre de faire face à la forte augmentation de sa charge de travail, notamment à la mise en œuvre des actions qui seront proposées dans la stratégie renouvelée en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes et des nouvelles missions qui lui sont confiées en matière de suivi de la mise en œuvre de la législation de l'Union telle que la directive sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, la directive sur l'équilibre entre les hommes et les femmes dans les conseils des entreprises, la directive sur la transparence des rémunérations et la directive relative aux normes applicables aux organismes pour l'égalité de traitement; rappelle que la deuxième évaluation externe de l'EIGE préconise un renforcement structurel des ressources de l'EIGE et une révision de son règlement constitutif afin de garantir une pleine représentation des États membres au sein de son conseil d'administration, la création d'un conseil exécutif et une réforme complète de son organe consultatif;

Amendement 116

Proposition de résolution
Paragraphe 59

Proposition de résolution	*Texte non modifié inclus dans le compromis*
59. souligne que des investissements initiaux dans les infrastructures informatiques interopérables et l'exploration de données sont également susceptibles de réaliser des économies à long terme et d'améliorer notablement la mise en œuvre des politiques et le suivi des	59. souligne que des investissements initiaux dans les infrastructures informatiques interopérables et l'exploration de données sont également susceptibles de réaliser des économies à long terme et d'améliorer notablement la mise en œuvre des politiques et le suivi des

dépenses;	dépenses;

Amendement 117

Proposition de résolution
Sous-titre 1

Proposition de résolution	*Texte non modifié inclus dans le compromis*
Un budget à long terme doté d'un objectif renouvelé en matière de dépenses	Un budget à long terme doté d'un objectif renouvelé en matière de dépenses

Amendement 118

Proposition de résolution
Sous-titre 4

Proposition de résolution	*Amendement*
Sécurité, défense et préparation	***Paix,*** sécurité, défense et préparation

ANNEXE: ENTITÉS OU PERSONNES DONT LA RAPPORTEURE POUR AVIS A REÇU DES CONTRIBUTIONS

Conformément à l'article 8 de l'annexe I du règlement intérieur, la rapporteure pour avis déclare avoir reçu des contributions des entités ou personnes suivantes pour l'élaboration de l'avis, préalablement à son adoption par la commission:

Entité et/ou personne
Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)
European Lesbian Conference (ELC)
Equinox Initiative for Racial Justice
International Planned Parenthood Federation (IPPF)
European Parliamentary Forum for Sexual and Reproductive Rights (EPF
End FGM European Network (ENDFGM)
Center for Reproductive Rights (CFRR)
MEPs for Sexual and Reproductive Rights
OCDE – Nicole Scherie
University of Florence
Multiannual Financial Framework Hub (MFF HUB)
National Council of German Women's Organizations (Deutscher Frauenrat)
Women Entrepreneurship Platform (WEP)

La liste ci-dessus est établie sous la responsabilité exclusive de la rapporteure pour avis.

Lorsque des personnes physiques sont identifiées dans la liste par leur nom, leur fonction ou les deux, la rapporteure pour avis déclare avoir soumis aux personnes physiques concernées l'avis du Parlement européen relatif à la protection des données nº 484 (https://www.europarl.europa.eu/data-protect/index.do), qui définit les conditions applicables au traitement de leurs données à caractère personnel et les droits liés à ce traitement.

INFORMATIONS SUR L'ADOPTION
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS

Date de l'adoption	9.4.2025
Résultat du vote final	+: 20 –: 15 0: 3
Membres présents au moment du vote final	Abir Al-Sahlani, Irmhild Boßdorf, Mélissa Camara, Margarita de la Pisa Carrión, Valérie Devaux, Elisabeth Dieringer, Rosa Estaràs Ferragut, Viktória Ferenc, Gabriela Firea, Heléne Fritzon, Lina Gálvez, Chiara Gemma, Assita Kanko, Arba Kokalari, Elena Kountoura, Sebastian Kruis, Judita Laššáková, Maria Noichl, Mirosława Nykiel, Giusi Princi, Emma Rafowicz, Joanna Scheuring-Wielgus, Benedetta Scuderi, Laurence Trochu, Marko Vešligaj, Maria Walsh, Lucia Yar, Dainius Žalimas
Suppléants présents au moment du vote final	Hanna Gedin, Catherine Griset, Elisabeth Grossmann, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Anna Strolenberg
Députés visés à l'art. 216, par. 7, du règlement intérieur présents au moment du vote final	Georgios Aftias, Lynn Boylan, Valérie Deloge, Lena Düpont, Dimitris Tsiodras

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS

20	+
PPE	Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Mirosława Nykiel, Maria Walsh
Renew	Abir Al-Sahlani, Lucia Yar, Dainius Žalimas
S&D	Gabriela Firea, Heléne Fritzon, Lina Gálvez, Elisabeth Grossmann, Maria Noichl, Emma Rafowicz, Joanna Scheuring-Wielgus, Marko Vešligaj
The Left	Lynn Boylan, Hanna Gedin, Elena Kountoura
Verts/ALE	Mélissa Camara, Benedetta Scuderi, Anna Strolenberg

15	-
ECR	Chiara Gemma, Assita Kanko, Laurence Trochu
ESN	Irmhild Boßdorf
NI	Judita Laššáková
PPE	Georgios Aftias, Lena Düpont, Rosa Estaràs Ferragut, Dimitris Tsiodras
PfE	Valérie Deloge, Elisabeth Dieringer, Viktória Ferenc, Catherine Griset, Sebastian Kruis, Margarita de la Pisa Carrión

3	0
PPE	Arba Kokalari, Giusi Princi
Renew	Valérie Devaux

Légende des signes utilisés:
+ : pour
- : contre
0 : abstention